

## **Procès-verbal du conseil municipal du treize avril à 20h30**

**L'an deux mil vingt-deux**, le six avril le Conseil Municipal de Coulonges-Sur-L'Autize a été convoqué pour le **treize avril à vingt heures trente**.

**L'an deux mil vingt-deux**, le **TREIZE AVRIL** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Coulonges-Sur-L'Autize légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Danielle TAVERNEAU, Maire.

Etaient présents : MME TAVERNEAU, Maire, MM. BARATON, MOREAU, PAPOT, MMES JUNIN, RONDARD, Adjoints, MMES ARNAUD, GEFFARD, GIRAUDIN, MALLET, MM. LEBON, PATOUT, RENOUX élus.

Etaient excusés : MMES COLIN, MAUPETIT, PICARD, M. GRANIER

Etaient absents : MM. CORNUAU, DIEUMEGARD

Secrétaire de séance :

Monsieur Damien PAPOT a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, déclare accepter cette fonction aux charges de droit.

\*\*\*\*\*

### **Lancement d'une consultation pour la réhabilitation d'un bâtiment en salle multi-activités :**

**Délib-033-2022 Préf des DS le 26/04/2022**

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que, pour réhabiliter l'ancien cinéma situé rue de la Maladrerie, le maître d'œuvre a été recruté et a présenté son projet.

Il est maintenant nécessaire de procéder à une consultation dans le cadre des marchés publics, pour le recrutement des entreprises qui vont effectuer l'ensemble des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à procéder à une consultation dans le cadre des marchés publics pour le recrutement des entreprises.

\*\*\*\*\*

### **Autorisation à Madame le Maire pour signature du permis de construire concernant la salle multi-activités :**

**Délib-034-2022 Préf des DS le 26/04/2022**

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de l'autoriser à signer les documents d'urbanisme pour la réhabilitation d'un bâtiment en salle multi-activités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à signer les documents d'urbanisme cités ci-dessus et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

\*\*\*\*\*

**Création d'une commission décisionnelle dans le cadre de la mise en place du fond façades :**

Délib-037-2022 Préf des DS le 26/04/2022

Madame le Maire informe les élus municipaux que, lors du conseil municipal du 9 mars 2022, le dispositif « Fond Façades » a été mis en place pour accompagner les projets de rénovation de façades et de toitures dans le périmètre délimité des abords, répondant aux critères du règlement.

Chaque pétitionnaire pourra retirer un dossier d'aide financière auprès du service urbanisme de la commune :

- 1<sup>ère</sup> étape, un formulaire de subvention avec les pièces à fournir,
- 2<sup>ème</sup> étape, un formulaire de demande de paiement.

Madame le Maire propose qu'il soit créé une commission communale d'urbanisme composée du maire, du chef de projet Petites Villes de demain, du responsable de l'urbanisme et de deux élus pour pouvoir étudier chaque dossier et valider ou non la demande de prime avant travaux si les conditions sont requises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise la création de cette commission et sa composition pour étudier et valider les dossiers de demande d'aide financière dans le cadre du dispositif « Fond Façades ».

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et l'examen d'aucune autre demande n'étant présenté, la Présidente déclare la séance levée.

De tout quoi, le présent procès-verbal a été dressé que les membres ont signé avec la Présidente et le Secrétaire de Séance.

Ce procès-verbal sera affiché au lieu habituel.

Le Maire,  
Danielle TAVERNEAU